

# PLAN DES PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Commune de Les Gets



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2023 approuvant l'évolution du PLUi-H de la CCHC suite à recours gracieux de l'Etat.

Le président  
Fabien Trombert

PLUi-H approuvé le 13 septembre 2022  
Evolution suite à recours gracieux de l'Etat le 28 mars 2023.

Nature modification :

Nom du fichier : Règlement graphique -  
Prescriptions et informations

N° de planche : 2/3

Echelle :

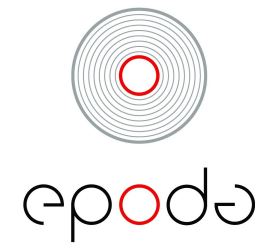
1/5000

Date d'édition :

23-03-2023

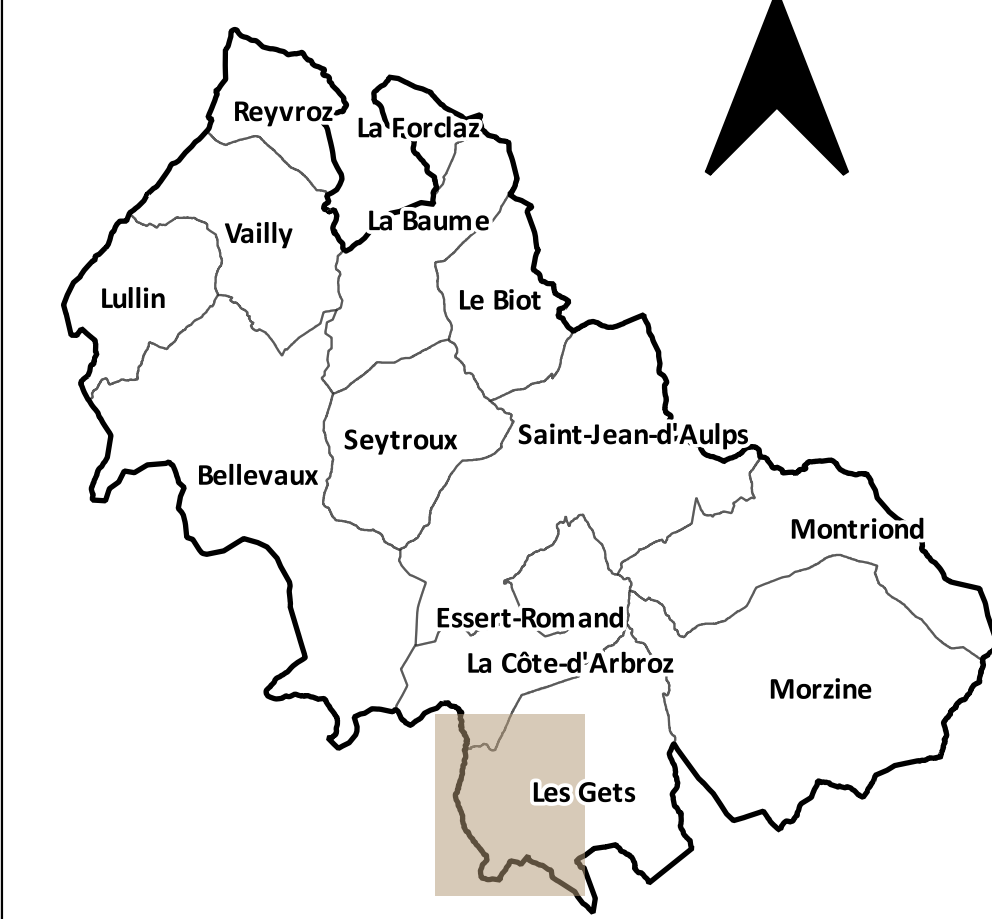
N° dossier : 23039

Sas Epode - Chambéry - Annecy - Modane



44 rue Charles Monireuil  
73000 CHAMBERY

16 | 04 78 69 39 51  
info@epode.eu  
www.epode.eu



## ZONE URBAINE

- UA1,2,3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
- UA2 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
- UB1,2,3,11,12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- UC - Espace à dominante résidentielle
- UE - Zone dédiée aux équipements publics
- UE2 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
- UF1 - Zone du front de neige du Pléney (Morzine)
- UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
- UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- UH1a - Hameaux patrimoniaux
- UH2 - Zone urbaine à vocation touristique
- UH3 - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
- UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

## ZONE A URBANISER

- 1AU1,2,3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
- 1AU2,3,11,12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUC - Espace à dominante résidentielle
- 1AUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- 1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
- 1AUX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- 1ZAU - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant à une vision d'aménagement sur le long terme

## ZONE AGRICOLE

- A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
- Ap - Zone agricole à valeur paysagère
- Aalp - Zone agricole d'alpage

## ZONE NATURELLE

- Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
- Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
- Ng - Secteur d'activité lié à la pratique du golf
- Ngv - Aire d'accueil pour les gens du voyage
- Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
- Nt - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
- Nx - Zone naturelle à vocation économique de carrière et de dépôt de déchets inertes

## PRESCRIPTIONS AUTRES

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

- Corridor écologique
- Reservoir de biodiversité
- Zone humide
- Pelouse sèche
- Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Protection Patrimoniale

## Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre de domaine skiable
- SUP d'aménagement des domaines skiables
- Projet de remontées mécaniques au titre de l'article L151-38
- Remontées mécaniques
- Chemin de randonnée au titre de l'article L151-38 du CU

## AUTRES

- Monument historique avec périmètres rapprochés
- Changement de destination
- Bâtiment d'exploitation agricole
- Marge de recul classement sonore
- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions
- Périmètre de protection immédiat de captage
- Périmètre de protection rapproché de captage
- Ligne THT SUP

## A TITRE INDICATIF :

- Limites communales
- Bâtiment cadastré (PCI janvier 2023)
- Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
- Parcelles (PCI janvier 2023)
- Permis de construire

